

Ministry of Health

Office of the Deputy Premier
and Minister of Health

777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1N3
Telephone: 416 327-4300
Facsimile: 416 326-1571
www.ontario.ca/health

Ministère de la Santé

Bureau du vice-premier ministre
et du ministre de la Santé

777, rue Bay, 5^e étage
Toronto ON M7A 1N3
Téléphone: 416 327-4300
Télécopieur: 416 326-1571
www.ontario.ca/sante



14 décembre 2021

e-Approve-72-2021-316

Helen Angus

Présidente par intérim, Conseil d'administration
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
661 avenue University, Suite 1701
Toronto ON M5G 1M1

Chère Mme Angus :

J'aimerais d'abord reconnaître les efforts extraordinaires et continus de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé, fonctionnant comme Santé publique Ontario (SPO), pour surveiller, détecter et contenir la COVID-19 dans la province. Les derniers mois ont été la preuve du partenariat précieux entre Santé publique Ontario, le ministère de la Santé et le bureau du médecin hygiéniste en chef, Santé publique.

Alors que vous commencez la planification pour 2021-2022, j'ai le plaisir de vous écrire en votre qualité de présidente de SPO pour vous fournir une lettre établissant les attentes et la direction pour SPO dans la prochaine année. Conformément aux exigences des Agences et des directives d'affectations, cette lettre établit mes attentes envers SPO pour l'année fiscale 2022-2023.

Les agences de l'Ontario gouvernées par un conseil sont des partenaires vitaux pour assurer la prestation de services de grande qualité aux Ontariens. Le travail que vous et les autres entreprenez pour établir les buts, objectifs et l'orientation stratégique de SPO dans le but d'assurer que les objectifs sous la *Loi sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé* soient atteints. Il est important que cette orientation soit en harmonie avec les priorités du gouvernement, le mandat de votre agence, les politiques clés et mes directives, le cas échéant. Je vous remercie pour votre volonté de servir.

Faisant partie du gouvernement de l'Ontario, les agences doivent agir dans les meilleures des intérêts des Ontariens en étant efficaces et en offrant une optimisation des ressources pour les contribuables. L'orientation principale de notre gouvernement est de protéger toutes les vies et tous les emplois possibles. Sans des gens en santé, nous ne pouvons pas avoir une économie en santé. Cela comprend :

.../2

Mme Helen Angus

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Fonctionner avec les allocations de votre agence.
- Identifier et poursuivre les occasions pour générer des revenus, des pratiques innovatrices et/ou l'amélioration de la viabilité du programme.
- Identifier et poursuivre l'efficacité et réaliser des économies.
- Se conformer avec l'orientation à adopter concernant la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, les mesures provisoires d'immobilier et les critères de mesure d'emplacement du bureau de l'Agence.
- Tirer profit et atteindre les résultats de référence pour les stratégies et directives de rémunération.
- Travailler avec le ministère, le cas échéant, pour faire avancer le Plan d'action de Faire progresser l'Ontario.

2. Transparence et responsabilité

- Respecter les directives et politiques du gouvernement en vigueur et assurer la transparence et la responsabilité dans les rapports.
- Adhérer aux exigences des Agences et des directives d'affectation et répondre aux constatations des vérificateurs, le cas échéant.
- Identifier les aptitudes, connaissances et expériences appropriées nécessaires pour soutenir le rôle du conseil dans la gouvernance et la responsabilité de l'agence.

3. Gestion du risque

- Développer et mettre en œuvre un processus d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques, dont la planification de la réponse en cas d'urgence, comme pour la COVID-19.
- Développer une suite de plans d'opérations qui identifient les services et le personnel urgents/essentiels.

4. Gestion en milieu de travail

- Optimiser votre capacité organisationnelle pour soutenir la meilleure prestation possible de services publics.
- Moderniser et redéployer les ressources vers les secteurs prioritaires au moment et où ils sont nécessaires.

5. Récolte de données

- Améliorer la façon dont l'agence utilise les données pour la prise de décisions, le partage de l'information et des rapports, dont tirer profit des solutions de données existantes ou nouvelles pour façonner les rapports basés sur les résultats et améliorer la prestation de services.
- Soutenir la transparence et les exigences de confidentialité du travail et du partage de données avec le ministère, le cas échéant.

Mme Helen Angus

6. Prestation numérique et service à la clientèle

- Explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation et de modernisation numérique pour la prestation de services en ligne et continuer d'atteindre et de dépasser les normes de service à la clientèle pendant la transition.
- Adopter des approches numériques, comme la recherche d'utilisateur, le développement agile et la gestion de produit.

7. Diversité et inclusion

- Développer et encourager les initiatives de diversité et d'inclusion qui font la promotion d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Démontrer le leadership d'un environnement inclusif sans harcèlement.
- Adopter un processus de consultation d'inclusion pour assurer que toutes les voix soient entendues pour façonner les politiques et la prise de décision.

8. Réponse face à la COVID-19

- Contribuer aux mesures de santé publique et à la planification de la réouverture.
- Continuer de fournir un rôle de leadership dans l'analyse de laboratoire de la COVID-19, dont l'exploitation maximale de la capacité disponible en laboratoire de santé publique pour procéder à de l'analyse, offrant un leadership scientifique et technique et un soutien au réseau, au développement et à la validation de tests et donnant son avis pour la stratégie provinciale de dépistage.
- Entreprendre la collecte de données de la COVID-19, surveiller, analyser et rapporter.
- Fournir des conseils scientifiques et techniques et de l'orientation aux bureaux de santé publique et autres parties du système de soins de santé.
- Soutenir le programme de vaccination contre la COVID-19, dont la surveillance provinciale et le soutien pour les manifestations cliniques inhabituelles à la suite d'une vaccination et surveiller et rapporter la couverture vaccinale.
- Développer et fournir des conseils scientifiques et techniques basés sur les données probantes pour façonner la politique du gouvernement.
- Fournir des conseils scientifiques et techniques et une orientation aux bureaux de santé publique et autres secteurs du système de soins de santé, de même que d'autres secteurs (p. ex. ministère de l'Éducation).

9. Reprise après la COVID-19

- Identifier et poursuivre les méthodes de prestation de services (numérique ou autres) qui ont évolué depuis les débuts de la COVID-19.
- Soutenir les efforts de reprise après la COVID-19.

En plus des priorités pangouvernementales, je m'attends à ce que SPO se concentre sur :

Mme Helen Angus

1. Continuer de travailler vers le développement et la mise en œuvre de stratégies pour moderniser le système de laboratoires de Santé publique Ontario avec le ministère de la Santé.
2. Continuer de représenter et contribuer comme voix de la santé publique aux tables de coordination du ministère de la Santé et de Santé Ontario, ainsi que pour le réseau de laboratoires pour s'assurer que la vision de la pratique de la santé publique soit comprise dans la prise de décision.
3. Travailler en partenariat avec Santé Ontario et le ministère de la Santé pour aller de l'avant avec le travail de prévention des maladies chroniques, la gestion et le traitement, d'un point de vue public et de la santé de la population, avec une orientation initiale sur le diabète. Ce travail comprendra le soutien de la réponse du gouvernement à la vérification du vérificateur général de l'Ontario en 2017 sur la prévention des maladies chroniques.
4. Poursuivre les solides partenariats entre SPO, le médecin hygiéniste en chef, le ministère de la Santé et continuer d'être une forte présence et de fournir des conseils et recommandations en santé publique à la Table de coordination de la santé, dans divers groupes de travail et des groupes d'experts.
5. Continuer de fournir un travail opérationnel quotidien, comme la surveillance et la réaction, de même que le soutien d'autres programmes et services en santé publique.

À travers ces mesures, nous pouvons continuer d'assurer que SPO offre toujours des conseils scientifiques et techniques et soutient ceux qui travaillent à protéger et promouvoir la santé des Ontariens, conformément à son mandat législatif sous la *Loi sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. Nous avons bon espoir que la population de l'Ontario va lancer la croissance économique nécessaire pour la création d'emploi, la prospérité et une province plus solide.

Je vous remercie, de même que les autres membres du conseil, pour votre soutien continu et votre contribution précieuse. Si vous avez des questions et/ou des inquiétudes, n'hésitez pas à contacter directement le médecin hygiéniste en chef, Dr Kieran Moore.

Cordialement,

Document originalement signé par

Christine Elliott

Vice-première ministre et ministre de la Santé de l'Ontario

c: Colleen Geiger, présidente et chef de la direction (A), Santé publique Ontario
Dr Catherine Zahn, sous-ministre, ministère de la Santé

Dr Kieran Moore, médecin hygiéniste en chef
Elizabeth Walker, directrice, Direction de la responsabilité et des liaisons, ministère de la
Santé